



FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018



NOUVELLE ADHESION RENOUVELLEMENT N° DE LICENCE _____

NOM : _____ PRENOM : _____ NE LE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL : _____ @ : _____

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION ANNUELLE : _____ €

- Droits d'entrée pour les nouveaux : 30€
- Licence annuelle avec assurance :
 - Soit Assurance base : 105€
 - Soit Assurance base + : 108€
 - Soit Assurance base ++ : 115€
- Option ski de piste : 5€
- Option slackline et highline : 5€
- Option Trail : 10€
- Option VTT : 30€
- Option T-Shirt du club : 10€

Merci de nous joindre les documents suivants :

- Pour une nouvelle adhésion : un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade en compétition.
- Pour un renouvellement : un questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
- Le bulletin n°1 de la fiche d'assurance FFME complétée au nom de l'adhérent.
.....
- Je souhaite une attestation de paiement pour un remboursement de la cotisation (par courriel).
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club.
.....

Je soussigné _____, en qualité de _____

- Autorise mon enfant à quitter seul le gymnase et à rentrer chez lui par ses propres moyens.
- N'autorise pas mon enfant à quitter seul le gymnase et **sera récupéré dans le gymnase.**

Siège social : Hôtel de ville
43 rue du Général de gaulle
95220 Herblay
Association loi n°1/12405

Parution au JO du
29/11/1997
SIRET 421200718400019
Agrément DDJS 95-05-S-06

Fait le : _____
A : _____
Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

- Seuls les adhérents ayant réglés leur cotisation annuelle ont le droit d'accéder au mur du club
- Il est interdit de pratiquer l'escalade en l'absence de référent, dans ce cas le mur et le matériel du club ne sont pas accessibles
- L'utilisation des tapis de sol est obligatoire durant toute la séance après quoi ils doivent être rangés
- Les adhérents sont autorisés à utiliser le matériel de club mis à leur disposition dans l'armoire du gymnase, celui-ci doit être respecté et restitué en fin de séance
- L'échauffement et la pratique du block sont autorisés en dessous de la ligne rouge, au dessus de cette limite l'encordement est obligatoire
- Les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une grimpe libre
- Seuls les adhérents possédant les notions élémentaires de sécurité sont autorisés à pratiquer l'escalade pendant les créneaux de grimpe libre tels que :
 - Accrochage de la première à la dernière dégainé
 - Pas de désencordage sans autre moyen d'assurance
 - Interdiction de faire « l'ascenseur »
 - Grimpe en solo interdite
- J'accepte la diffusion des photos des événements organisés par le club sur le site internet
- L'abandon de l'activité ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le bureau. La sanction majeure pouvant être l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.

Paiement de préférence par chèque (possible en 3 fois maximum)

à l'ordre suivant : les lézards escalade club du Parisis

clôture des dossiers enfants avant le 01 Octobre

clôture des dossiers adultes avant le 01 Novembre

Enfants : 1 cours par semaine

- Lundi 18h00 – 20h00 perfectionnement
- Mardi 20h00 – 22h00 adolescents
- Vendredi 18h00 – 20h jeunes
- Samedi 14h00 – 15h30 cours débutants
- Samedi 15h30 – 17h00 cours confirmés

Adultes : créneaux libres

- Lundi 20h00 – 22h00
- Mercredi 20h00 – 22h00
- Jeudi 19h30 – 22h00
- Vendredi 20h00 – 22h00
- Samedi 17h00 – 19h00 cours débutants

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter les membres du bureau :

Stéphane Agular (président) : 06.34.47.51.89 ou Céline Da Silva (secrétaire) : 06.22.59.18.66